



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Institut Agro Dijon (IAD) - Convention pluriannuelle de partenariat 2026-2028 -
Demande de subvention**

Implanté au cœur du campus de l'Université Bourgogne Europe (UBE), l'Institut Agro Dijon (IAD) contribue pleinement au rayonnement scientifique et académique de la ville de Dijon et de sa métropole. Avec 2 000 étudiants, dont 1 000 en formation à distance, 450 personnels et ses laboratoires de recherche de haut niveau, l'établissement constitue un acteur structurant de l'écosystème territorial. Ses relations étroites avec les établissements d'enseignement technique agricole, ses expertises scientifiques et ses partenariats économiques consolidés font de l'Institut Agro Dijon un pôle d'excellence reconnu à l'échelle nationale et internationale.

L'Institut Agro Dijon bénéficie d'un lien privilégié avec les acteurs du monde agricole et agroalimentaire, en formant les futurs cadres, entrepreneurs, fonctionnaires et experts de ces secteurs. Son expertise scientifique est reconnue dans les domaines suivants :

- agroécologie et développement durable des territoires,
- biotechnologies et sciences des aliments,
- nutrition-santé et comportements alimentaires.

Ces expertises sont portées par les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'établissement, répartis au sein de six unités de recherche d'excellence en partenariat avec l'UBE, INRAE, l'INSERM et le CNRS, le CNAM et l'ENSTA : UMR CESAER (INRAE, Institut Agro), UMR Agroécologie (INRAE, UBE, Institut Agro), UMR Procédés Alimentaires et Microbiologiques (PAM) (INRAE, UBE, Institut Agro), le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) (INRAE, CNRS, UBE, Institut Agro), le Centre de Recherche Translationnelle et Médecine Moléculaire (CTM) (INSERM, UBE, EPHE, Institut Agro) et UR Formation et Apprentissages Professionnels (FoAP) (CNAM, ESTA, Institut Agro).

L'Institut Agro Dijon assure également une mission nationale d'appui aux 800 établissements agricoles français, via ses compétences en ingénierie pédagogique, en édition spécialisée (EDUCAGRI Edition) et en systèmes d'information.

Une nouvelle dimension à l'échelle nationale et internationale - Depuis 2022, l'école de Dijon est intégrée à l'Institut Agro, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche à caractère national, dédié à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Cette intégration permet de réaliser des changements d'échelle stratégiques impossibles à conduire isolément, et renforce la capacité collective à répondre aux grands enjeux contemporains.

L'Institut Agro s'appuie sur six implantations territoriales complémentaires, et dispose d'une ouverture internationale affirmée, notamment à travers sa participation au réseau Euroleague for Life Sciences (ELLS) et de nombreux partenariats académiques et scientifiques à l'échelle européenne et internationale.

L'Institut Agro Dijon joue un rôle moteur au sein des pôles thématiques de l'Institut Agro, notamment dans les domaines de la vigne et des vins, des paysages et de l'alimentation durable.

Une fondation au service de l'innovation et des partenariats - La Fondation de l'Institut Agro constitue un levier stratégique essentiel au développement de partenariats durables avec les acteurs socio-économiques. Elle permet la création de chaires industrielles dans les écoles internes. À Dijon, plusieurs thématiques font déjà l'objet de chaires actives : agroénergies, emballages, agroéquipements et numérique ou en cours de structuration : fermentation.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme levier de développement économique de Dijon métropole - L'enseignement supérieur, la recherche, et le transfert de technologies sont de puissants leviers de développement, d'attractivité et de rayonnement pour le territoire de Dijon métropole.

L'institut Agro Dijon a pleinement sa place et contribue déjà à 4 projets structurants de Dijon métropole :

- Le projet métropolitain (2022-2030) qui intègre la structuration d'une politique de site avec la création de l'Université Bourgogne-Europe (UBE) composée de 12 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (dont IAD) et partenaires en région autour d'un projet commun, ambitieux et fédérateur, visant à structurer l'offre de formation, de recherche et d'innovation en réponse aux grands défis sociétaux et territoriaux (Transitions et Ville intelligente, Approche systémique et intégrée Santé, Environnement, Climat et Agroalimentaire et Arts Culture et Humanités).

- Le Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SMESRI), engagé cet automne par la métropole, conçu comme un outil stratégique de référence pour les prochaines années (horizon 2030). Son adoption, prévue en 2026, marquera une étape déterminante dans la consolidation de la place de la métropole comme territoire d'excellence académique, scientifique et innovant.

- La feuille de route métropolitaine de la vie étudiante (2025-2027), adoptée à la rentrée universitaire articulée autour de trois priorités : renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, améliorer les conditions et le cadre de vie des étudiants, et accompagner les parcours d'insertion tout en développant le sentiment d'appartenance.

- Le démonstrateur territorial de la transition alimentaire ProDij : répondant à des enjeux de cohésion sociale, de protection de l'Environnement et de développement d'activités économiques, ce programme labellisé Territoire d'Innovation et PAT2 associe les acteurs de l'écosystème métropolitain et régional. Dijon métropole et la Ville de Dijon sont aussi engagées dans un Contrat Local de Santé qui comprend un volet alimentation : à ce titre la Ville de Dijon et l'Institut Agro Dijon collaborent depuis plus de 20 ans au Village Goût-Nutrition-Santé.

De plus, Dijon métropole développe une politique de parcours pour l'innovation à destination des startup et des projets innovants d'entreprises implantés sur le territoire métropolitain. Cette politique concerne aussi les activités numériques (FoodTech) et la santé (One Health, industries de la santé), domaines d'excellence qui croisent les compétences de l'Institut Agro Dijon. Enfin, Dijon métropole vise la neutralité Carbone en 2050, engagement pris dans l'adoption du PCAET en septembre 2024 qui comprend un volet alimentation et un volet biodiversité. Elle traduit aussi cet engagement dans l'objectif de décarbonation des activités économiques labellisé « Territoire d'Industrie ». Convaincue que la transition alimentaire et écologique repose sur la mutation des métiers de l'alimentation, Dijon métropole est membre du consortium Agro Open Lab (labellisé Compétences et Métiers d'Avenir par l'Etat) porté par l'Institut Agro Dijon. Agro Open Lab déploie une pédagogie innovante basée sur 8 « Laboratoires du faire » ouverts aux étudiants, aux lycées et aux salariés d'entreprise pour mettre en œuvre des techniques innovantes : Dijon métropole contribue à 2 de ces « Laboratoires » : AUBERGE, tiers-lieu sur l'alimentation durable et les comportements alimentaires en restauration collective et à la maison, et La Forêt Comestible, parcelle expérimentale démonstrateur des capacités alimentaires de la production arborée en ville.

Dijon métropole est pleinement impliquée dans la gouvernance de l'Institut Agro Dijon, notamment à travers sa participation au conseil d'école, garantissant une articulation étroite entre stratégie académique et politiques publiques locales.

La présente convention vise à affirmer la position de Dijon comme métropole universitaire, scientifique et innovante de premier plan, reconnue pour ses contributions dans les domaines du développement durable des territoires, de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation, et à générer des retombées positives en termes d'emploi, de création d'entreprises, d'attractivité et de dynamisme territorial. Elle réaffirme l'importance de soutenir le rayonnement national et international de l'Institut Agro Dijon, afin de renforcer son rôle d'acteur académique et scientifique reconnu au-delà du territoire et ses actions menées au service des transitions agricoles et alimentaires. Les engagements partenariaux porteront sur les axes listés ci-après – de façon non-limitative ou exhaustive – pour lesquelles des personnes relais seront identifiées dans chaque organisation. Cette convention fera l'objet d'avenant chaque année qui viendra préciser les actions et les moyens alloués pour faire vivre le partenariat.

Axes stratégiques de coopération - Dans le cadre de cette convention, les partenaires s'accordent pour structurer leur coopération autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Construire une véritable "expérience étudiante dijonnaise" : améliorer les conditions de vie, d'étude et d'engagement des étudiants, valoriser les initiatives étudiantes, renforcer l'attractivité du campus ;
- Contribuer au développement économique, entrepreneurial et social du territoire dijonnais : favoriser les liens entre recherche, innovation et entreprises ; encourager l'entrepreneuriat étudiant et la valorisation des travaux scientifiques ;
- Participer au rayonnement national et international de Dijon : développer les partenariats académiques et scientifiques nationaux et internationaux, promouvoir l'innovation pédagogique et la recherche appliquée ;
- Co-construire des actions dédiées à la transition écologique : soutenir les initiatives contribuant à la neutralité carbone, à la préservation des ressources, à l'agroécologie, à l'économie circulaire et à l'alimentation durable ;
- Accompagner l'Institut Agro Dijon dans son inscription au cœur de la vie urbaine et territoriale en identifiant les besoins, notamment en matière d'infrastructures et d'aménagements.

Chaque axe de coopération fait l'objet d'une fiche détaillée jointe à la convention, présentant les objectifs et actions associées, les moyens à mobiliser ainsi que les résultats attendus. Ces fiches visent à renforcer l'intérêt et la pertinence de chaque thématique pour l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'à préciser les modes de collaboration envisagés.

La convention jointe en annexe ne considère que les actions en fonctionnement. Les opérations d'investissement sont exclues de cette convention et feront l'objet de conventions spécifiques le cas échéant.

L'engagement forfaitaire de Dijon métropole proposé pour 2026 est de 15 000 € prévu en deux versements :

- 7 500 € à la signature de la convention
- Le solde de 7 500 € au vu du compte rendu d'exécution

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 15 000 € à l'Institut Agro Dijon pour l'année 2026 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	